

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 15 avril 2008 – 17 h 30**

Affiché le 22 avril 2008

Etaient présents : Mme Martine LIGNIERES-CASSOU, **Maire, Présidente** ; M. DUCHATEAU, Mme DENIS, M. FAUTHOUX, Mme LÉROU-POURQUÉ, M. LACLAU-LACROUTS, Mme LERBET-SERENI, M. MARBOT, Mme IRIART, M. LAVIGNOTTE, Melle MAZA, M. CANTON, Mme CABANNES **Adjoint au Maire** ; Mme RODDE, M. LACRAMPE, Mme RAUCOULES, Mme HADIDA, M. HUERGA, Mme LAGREZE, M. PEDEUTOUR, Mme BERNARD, M. MAISON, M. DARTIGOLLES, M. ISSEINI, Melle ESPAGNAC, Mme LABAT-CHAHID, M. DESCORPS, Mme ABOUSLEIMAN, M. LESTORTE, M. BRIN, Mme BENSOUSSAN, M. BAYROU, M. PERES, Mme POUHEYTO, Melle WOLFS, M. ESTANGUET, M. URIETA, M. CASTY, M. ARRAOU, Mme LIPSOS-SALLENAVE, Mme MANESCAU **Conseillers Municipaux**.

Etaient représentés : M. BONIFACE (qui a donné pouvoir à M. DUCHATEAU), Mme CASTERA (qui a donné pouvoir à Mme DENIS), Mme JUYOUX (qui a donné pouvoir à Mme CABANNES), M. JUBAULT-BREGLER (qui a donné pouvoir à Mme la Maire), M. de FONTENELLE (qui a donné pouvoir à M. DESCORPS), Melle BLED (qui a donné pouvoir à Mme ABOUSLEIMAN), Mme BOUSCAYROL (qui a donné pouvoir à M. BRIN).

Etait excusé : M. BORBON.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DESCORPS

Motion de soutien à France 3

Rapporteur : Mme la Maire

Le Conseil Municipal soutient les revendications formulées par la Société Des Journalistes de France 3 et défend le réseau local d'informations de cette chaîne.

Adopté à l'unanimité.

1) Budget primitif de l'exercice 2008 – Budget Principal

Rapporteur : M. LAVIGNOTTE

Conformément aux orientations budgétaires débattues lors du Conseil Municipal du 7 avril 2008, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2008 qui se décompose comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- section investissement	43.162.000 €	24.061 970 €
- section fonctionnement	100.000.000 €	119.100.030 €
TOTAL	143.162.000 €	143.162.000 €

9 contre.

Adopté.

2) Fixation des taux des impôts locaux 2008

Rapporteur : M. LAVIGNOTTE

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2008, comme suit :

TAXES	P.M TAUX ANNEE PRECEDENTE	TAUX VOTE	BASES	PRODUITS
TH <i>(Taxe Habitation)</i>	22,48 %	22,48 %	122 122 000	27 453 026
TFB <i>(Taxe Foncière Bâtie)</i>	25,10 %	25,10 %	100 100 000	25 125 100
TFNB <i>(Taxe Foncière Non Bâtie)</i>	52,54 %	52,54 %	181 200	95 202
				52 673 328

Adopté à l'unanimité.

3) Budget primitif du Service des Eaux – Exercice 2008

Rapporteur : M. LAVIGNOTTE

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2008 du Service des Eaux, qui se décompose comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Section Investissement.....	3 887 500	2 309 000
- Section Fonctionnement....	5 311 500	6 890 000
TOTAL.....	9 199 000	9 199 000

9 contre.

Adopté.

4) Budget primitif du Service des Parkings Aménagés – Exercice 2008

Rapporteur : M. LAVIGNOTTE

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2008 du Service des Parkings Aménagés qui se décompose comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Section Investissement.....	2 583 000	2 558 000
- Section Fonctionnement.....	2 300 000	2 325 000
TOTAL.....	4 883 000	4 883 000

et affecte l'intégralité du produit des amendes de police 2007 et 2008 au financement de la section d'investissement de ce budget annexe.

Adopté à l'unanimité.

5) Budget primitif des Opérations d'Aménagement – Exercice 2008

Rapporteur : M. LAVIGNOTTE

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2008 des Opérations d'Aménagement, qui se décompose comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- - Section Investissement.....	561 100	300 000
- - Section Fonctionnement.....	2 303 900	2 565 000
TOTAL.....	2 865 000	2 865 000

Adopté à l'unanimité.

6) Budget primitif des Opérations locatives de nature économique – Exercice 2008

Rapporteur : M. LAVIGNOTTE

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2008 des Opérations locatives de nature économique, qui se décompose comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Section Investissement.....	55 500	0
- Section Fonctionnement.....	42 000	97 500
TOTAL.....	97 500	97 500

Adopté à l'unanimité.

7) Budget primitif de l'Orchestre de Pau – Exercice 2008

Rapporteur : Mme LÉROU-POURQUÉ

Le Conseil Municipal :

- adopte le budget annexe 2008 de l'Orchestre de Pau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 1.525.000 €

- autorise Madame la Maire à solliciter les subventions de fonctionnement d'un montant le plus élevé possible auprès du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, de la Région Aquitaine, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine et de tout autre organisme privé ou public habilité à verser des subventions,

et autorise Madame la Maire à signer tout document contractuel et toutes pièces nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

8) Service des Eaux – Tarif 2008

Rapporteur : M. LAVIGNOTTE

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 1^{er} mai 2008, le prix du m3 d'eau à 0,860 €HT/m3 et à 0,1482 €HT/m3 pour les gros consommateurs.

9 contre.

Adopté.

9) Exercice 2008 : tarifs

Rapporteur : M. LAVIGNOTTE

Le Conseil Municipal approuve l'application des tarifs 2008, à compter du 1^{er} juin 2008.

14 abstentions

Adopté.

10) Groupement de commandes Ville/Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées pour la réalisation des achats de fournitures et prestations de services relatives au fonctionnement et à l'entretien du parc de véhicules toutes catégories.

Rapporteur : M. LAVIGNOTTE

Le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation des achats de fournitures et prestations de services relatives au fonctionnement et à l'entretien du parc de véhicules toutes catégories Ville/Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées,

- approuve la convention de groupement,

et autorise Monsieur Alain LAVIGNOTTE, Adjoint, à signer cette convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

11) Individualisation des contrats d'abonnement pour la fourniture d'eau – Signature d'un avenant de transfert au marché n° 2007-023

Rapporteur : M. LAVIGNOTTE

Le Conseil Municipal :

- confie à la Société E.E.S. (Etudes Environnement Services) la poursuite de l'exécution du marché à bons de commande relatif aux prestations de service "Individualisation des contrats d'abonnement pour la fourniture d'eau" pour les années 2007 à 2009,

et autorise Madame la Maire à signer l'avenant de transfert correspondant.

Adopté à l'unanimité.

12) Rénovation urbaine du quartier du Hameau – Création du parc urbain et aménagement des berges de l'Ousse des Bois – Constitution du jury de concours

Rapporteur : M. MAISON

Le Conseil Municipal procède à l'élection des 5 membres du Conseil Municipal du collège d'élus du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la création du parc urbain et le réaménagement des berges de l'Ousse des Bois.

5 membres suppléants sont également désignés.

Membres titulaires : M. Bernard LACLAU-LACROUTS, M. Jérôme MARBOT, Melle Stéphanie MAZA, M. Jean-François MAISON, M. Patrice ESTANGUET.

Membres suppléants : Mme Frédérique LERBET-SERENI, Mme Nathalie CABANNES, Mme Simone RODDE, M. Adoum ISSEINI, M. Yves URIETA.

Adopté à l'unanimité.

13) Budget de l'Ecole Supérieure des Arts et de la Communication et demande de subvention à la DRAC Aquitaine – Exercice 2008

Rapporteur : Mme LÉROU-POURQUÉ

Le Conseil Municipal :

- autorise Madame la Maire à solliciter auprès de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication, une subvention d'un montant de 79.000 €,

et autorise Madame la Maire à signer la convention financière à intervenir entre l'Etat, le Ministère de la Culture et de la Communication et la Ville, relative à la subvention allouée.

Adopté à l'unanimité.

14) Fonctionnement des services municipaux

Rapporteur : Mme la Maire

Le Conseil Municipal :

- décide de prolonger du 1^{er} avril au 31 décembre 2008, le versement de l'indemnité versée à un adjoint administratif de 2^{ème} classe de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées pour faire face à un besoin occasionnel du service des Finances et notamment assurer la continuité de gestion d'opérations qui ne peuvent être interrompues.

Adopté à l'unanimité.

15) Modification du règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules de services

Rapporteur : Mme la Maire

Le Conseil Municipal approuve les modifications du règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules de services.

Adopté à l'unanimité.

16) Mises à disposition partielles de personnel de la Ville de Pau auprès de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées

Rapporteur : Mme la Maire

Le Conseil Municipal approuve les mises à dispositions partielles d'agents de la Mairie de Pau auprès de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées et les modalités de leur remboursement,

et autorise Madame la Maire à signer les conventions à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

**17) Comités de pilotage du Contrat Educatif Local et du Contrat Enfance Jeunesse –
Désignation de représentants du Conseil Municipal**

Rapporteur : Mme la Maire

Le Conseil Municipal décide de procéder à la modification des désignations effectuées par délibération n° 4 du Conseil Municipal du 7 avril 2008 concernant les représentants du Conseil Municipal au sein des Comités de pilotage du Contrat Educatif Local et du Contrat Enfance Jeunesse.

M. Olivier DARTIGOLLES et M. Guillaume DESCORPS représentant la Ville de Pau au **Comité de pilotage du Contrat Educatif Local.**

Mme Frédérique LERBET-SERENI et Mme Latifa ABOUSLEIMAN représentant la Ville de Pau au **Comité de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse.**

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 19 h 15

La Maire,

Martine LIGNIERES-CASSOU.